

Arbitrage : 5 ans de prison ferme requis contre Bernard Tapie

Le parquet a estimé ce lundi soir que l'arbitrage qui avait octroyé plus de 400 millions d'euros à Bernard Tapie en 2008 était "truqué". Trois ans de prison ont également été requis, dont 18 mois ferme, à l'encontre du PDG d'Orange Stéphane Richard.

Avec Atlantico
Rédaction

Le ministère public a requis lundi soir cinq ans de prison ferme à l'encontre de Bernard Tapie pour "*escroquerie*" et "*détournement de fonds publics*" dans l'affaire de l'arbitrage controversé de 403 millions d'euros en 2008. Cet arbitrage a été annulé au civil pour "*fraude*".

Selon les représentants du parquet (Christophe Perruau et Nicolas Baïetto), cet arbitrage, censé solder un litige ancien entre l'homme d'affaires et le Crédit Lyonnais, était "*truqué*" et Bernard Tapie était son "*co-organisateur*" et "*son bénéficiaire principal*".

Après un réquisitoire de plus de quatre heures et demi, les représentants du parquet ont demandé au tribunal correctionnel d'ordonner la confiscation de l'ensemble des biens saisis de Bernard Tapie.

Une peine de trois ans de prison, dont 18 mois ferme, a également été requise contre le PDG d'Orange Stéphane Richard. Il aurait permis cet arbitrage "*truqué*" en faisant "*une présentation tronquée*" du litige à l'ancienne ministre de l'Économie Christine Lagarde alors qu'il était directeur de cabinet à Bercy.

Une amende de 100.000 euros et une interdiction de toute fonction publique pendant cinq ans ont également été requises contre Stéphane Richard.

La même peine d'emprisonnement et la même interdiction ont été réclamées contre Jean-François Rocchi, l'ancien dirigeant du Consortium de réalisation (CDR). Cette entité était chargée de la gestion du passif du Crédit Lyonnais.

Le parquet a requis une peine de trois ans d'emprisonnement avec sursis contre Me Maurice Lantourne, l'ancien avocat de Bernard Tapie.

Trois ans ferme ont également été requis contre Pierre Estoup.

En revanche, la relaxe a été requise pour Bernard Scemama.

L'État et le Consortium de réalisation (CDR), parties civiles au procès, ont demandé le paiement solidaire de 525 millions d'euros de dommages et intérêts. Ils réclament en outre respectivement un million et 500.000 euros au titre du préjudice moral.

Les plaidoiries de la défense ont débuté ce mardi matin et vont se poursuivre durant trois à quatre jours. Le jugement est attendu dans plusieurs semaines.

Lundi soir, Bernard Tapie n'a pas caché sa colère contre les avocats des parties civiles, lors de la sortie d'audience.

"Contents, ça va ? Vous allez passer une bonne soirée. Je vais être 5 ans en prison."

Bernard Tapie va pouvoir répondre ce mardi, par la voix de son avocat. La justice doit trancher d'ici au 5 avril sur l'arbitrage controversé des 403 millions d'euros accordés à Bernard Tapie en 2008 par un tribunal privé censé régler le litige existant depuis la vente d'Adidas en 1994.

Bernard Tapie fait face également à une autre épreuve dans le cadre de son combat contre la maladie.